

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-huitième session**Genève, 1^{er}-3 novembre 2023

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Activités intersectorielles**Activités intersectorielles menées sous les auspices
du sous-programme Environnement de la Commission
économique pour l'Europe****Note du secrétariat****Résumé*

Dans le cadre d'une réunion élargie tenue à Genève le 28 février 2018, le Bureau du Comité des politiques de l'environnement a prié le secrétariat d'établir une note d'information, qui tiendrait lieu de document officiel, sur toutes les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les documents établis selon ces modalités (ECE/CEP/2019/11, ECE/CEP/2019/17, ECE/CEP/2020/4 et ECE/CEP/2021/4) ont été examinés par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-quatrième session, tenue à Genève du 29 au 31 janvier 2019, à sa vingt-cinquième session, tenue à Genève du 13 au 15 novembre 2019, à sa vingt-sixième session, tenue à Genève (modalités hybrides) du 9 au 11 novembre 2020, et à sa vingt-septième session, tenue à Genève (modalités hybrides) du 3 au 5 novembre 2021.

Le présent document, selon la pratique établie, décrit les faits nouveaux, les plans pour l'avenir et les décisions que devrait prendre le Comité.

* Soumission tardive.



I. Éducation en vue du développement durable

A. Aperçu des faits nouveaux récents

1. Les 30 et 31 mai 2022, le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable (EDD) a tenu sa dix-septième réunion à Genève, selon des modalités hybrides. Il a entre autres :

a) Approuvé le document proposé, intitulé « Cadre d'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 » (ECE/CEP/AC.13/2022/3), en vue de sa soumission à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie, 5 octobre 2022) pour adoption ultérieure ;

b) Décidé d'inclure la version finale du document intitulé « Projet de plan d'activités de la Plateforme Jeunesse pour l'éducation en vue du développement durable pour la période 2021-2025 » dans le projet de plan de travail relatif à l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2025 ;

c) Décidé de lancer un processus de désignation des membres de la Plateforme Jeunesse pour 2022-2023 tout en ajustant le mandat des points de contact représentant la jeunesse, et a chargé le secrétariat de diffuser un message auprès des membres du Comité ;

d) Approuvé l'organisation par la Plateforme Jeunesse pour l'EDD d'une manifestation parallèle sur le thème « Les jeunes et l'EDD » au cours de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022)¹ ;

2. Le Comité directeur a pris note :

a) Des exposés du secrétariat et des représentants des pays sur les progrès réalisés dans l'application de la Stratégie depuis la réunion précédente ;

b) De l'exposé du secrétariat concernant les résultats de l'enquête sur l'objectif des activités de renforcement des capacités, ainsi que l'information selon laquelle les Gouvernements chypriote et néerlandais prévoyaient d'appuyer sous la forme d'une contribution en nature les activités de renforcement des capacités liées aux éléments du plan de travail visant à mettre en application le deuxième volet ou domaine d'action (Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement) en finançant une série d'activités de ce type ;

c) Des informations concernant les textes issus de la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale (Lunteren (Royaume des Pays-Bas), 28-30 mars 2022), organisée en tant que contribution en nature du Gouvernement néerlandais dans le cadre des activités de renforcement des capacités dans les domaines d'action prioritaires du cadre d'application nouvellement élaboré ;

d) Du compte rendu des décisions pertinentes du Comité des politiques de l'environnement présenté par le secrétariat, notamment sur les questions d'organisation relatives à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et le cadre envisagé pour la préparation de la Conférence ;

e) Des informations sur les décisions prises à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement (Genève (modalités hybrides), 9-12 mai 2022) présentant un intérêt pour ses travaux ;

f) Du compte rendu des travaux préparatoires de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la CEE et des informations communiquées par le pays hôte sur l'organisation de manifestations parallèles, d'expositions et de réunions bilatérales et multilatérales, ainsi que sur les besoins en ressources ;

¹ ECE/CEP/AC.13/2022/2, par. 75 et 76, 106 et 113.

g) Des annonces faites par les représentants de Chypre et du Royaume des Pays-Bas au sujet de l'intention de ces pays d'appuyer l'exécution des activités du plan de travail sous la forme de contributions en nature pour le deuxième volet, « Approche paninstitutionnelle et éducation en vue du développement durable » (Chypre et Royaume des Pays-Bas), et sous la forme d'activités relatives aux compétences pour ce qui concerne le premier volet, « Enseignement de qualité et éducation en vue du développement durable » (Royaume des Pays-Bas) ;

h) Du bilan présenté par le Président du Groupe spécial des indicateurs concernant les résultats des travaux du Groupe et l'état d'avancement du projet de modèle de rapport intitulé « Modèle de rapport sur l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (2021-2030) » et est convenu que la version finale du document (projet de modèle de rapport) serait établie courant 2022 – avec la possibilité de tenir une réunion d'experts pendant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » – puis soumis en tant que document officiel à sa dix-huitième réunion (Genève (modalités hybrides), 25 et 26 mai 2023) ;

i) Des informations relatives à l'esquisse proposée pour le projet de plan d'activités de la Plateforme Jeunesse pour l'EDD pour la période 2021-2025 ;

j) Des informations sur l'état d'avancement de deux publications, à savoir le *Rapport d'étape sur la mise en œuvre du quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires dans le cadre de la Stratégie* et le *Recueil de bonnes pratiques pour la participation des jeunes à l'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE*, qui devaient paraître en 2022, et sur la contribution en nature apportée par le Gouvernement chypriote pour l'établissement de ces publications (respectivement 15 000 euros et 4 000 euros)².

3. Le 4 octobre 2022, le Comité directeur a tenu sa session extraordinaire à Nicosie, parallèlement à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement. Il a entre autres :

a) Décidé que les amendements et les ajouts proposés pendant la réunion seraient inclus dans le projet de déclaration ministérielle³ ; étant donné que les commentaires avaient été reçus moins de vingt-quatre heures avant la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, et pour des raisons de procédure, il n'a pas été possible de les inclure dans le texte final de la déclaration ministérielle en l'absence de négociations au niveau ministériel ;

b) Examiné et adopté les ordres du jour de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement et de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation consacrée à l'éducation en vue du développement durable (Nicosie, 6 octobre 2022) ;

4. Le Comité directeur a pris note :

a) Des informations sur les deux documents officiels qui devaient être soumis pour examen à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement : « Cadre d'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 » (ECE/CEP/AC.13/2022/3, ECE/NICOSIA.CONF/2022/10) et « Projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable » (ECE/CEP/AC.13/2022/7, ECE/NICOSIA.CONF/2022/11) ;

b) Des informations concernant d'autres documents qu'il avait établis et soumis en tant que documents d'information pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », dont le document intitulé « Fourth evaluation report of the ECE Strategy for Education for Sustainable Development » (Quatrième rapport d'évaluation de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/7), qui avait aussi posé les fondements de la publication

² Ibid., par. 7 à 18, 43, 45 à 60, 88, 91 à 107 et 135.

³ ECE/CEP/AC.13/S/2022/2, par. 11 à 14.

intitulée « Implementation of the UNECE Strategy for ESD across the ECE Region (2015-2018) » (Mise en application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD dans la région de la CEE (2015-2018)), qu'il avait établie et publiée en 2022⁴ ;

c) Des informations relatives aux manifestations parallèles qui seraient organisées dans le cadre de la Conférence ministérielle de Nicosie, aux réunions bilatérales ou multilatérales entre les gouvernements et les organisations internationales et régionales, ainsi qu'aux expositions ;

d) Des informations relatives à deux publications prévues, qu'il avait élaborées au cours des trois dernières années, intitulées « Implementation of the UNECE Strategy » (Mise en application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD) et « Associer les jeunes à la mise en œuvre de l'EDD dans la région de la CEE : bonnes pratiques pour mobiliser la jeunesse dans l'éducation en vue du développement durable » (ECE/CEP/197), qui devaient être distribuées à la Conférence de Nicosie⁵.

5. Les 25 et 26 mai 2023, à sa dix-huitième réunion, tenue à Genève selon des modalités hybrides, le Comité directeur a notamment :

a) Approuvé les documents proposés, à savoir « Modèle de rapport sur l'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 » (ECE/CEP/AC.13/2023/4) et les lignes directrices relatives au travail avec les indicateurs, intitulées « Lignes directrices relatives à l'établissement des rapports sur l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable » (ECE/CEP/AC.13/2023/5) ;

b) Décidé de reporter le lancement du cinquième cycle de rapports obligatoires à 2024, juste après sa dix-neuvième réunion (qui devrait se tenir en avril ou mai 2024), et approuvé les étapes proposées dans le nouveau calendrier ;

c) Approuvé la création du groupe de soutien pour le suivi et l'évaluation de l'application de la Stratégie, composé des experts et des membres du Comité proposés, et demandé aux membres souhaitant travailler au sein de ce groupe d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais ;

d) Approuvé le calendrier proposé pour les activités d'assistance devant être organisées par le groupe de soutien, qui comprendraient l'aide aux points de contact nationaux concernant le suivi et l'évaluation de l'application de la Stratégie au niveau national, notamment l'établissement de leurs rapports respectifs sur la mise en application au niveau national et la conformité de ces rapports aux prescriptions du document intitulé « Modèle de rapport sur la mise en application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable (2021-2025) » ;

e) Approuvé l'adoption du Plan de travail pour l'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2023/3), tel que modifié (version révisée du 23 mai 2023) ;

f) Approuvé la liste des activités et des résultats escomptés, articulés autour des quatre volets prioritaires décrits dans le plan de travail (version révisée du 23 mai 2023) ;

g) Approuvé la proposition de projet de mesures pratiques visant à exécuter les activités et à atteindre les résultats escomptés figurant dans le plan de travail concernant le volet 2 (Approche paninstitutionnelle et EDD) ;

h) Décidé d'organiser en décembre 2023, à Tbilissi, un atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre du volet 4 (Entrepreneuriat, emploi, innovation et EDD) du cadre d'application de la Stratégie pour l'EDD pour 2021-2030 (sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires) ;

⁴ Ibid., par. 8.

⁵ Ibid., par. 33 à 36.

i) Approuvé, en principe, la création de l'Équipe spéciale de la jeunesse pour l'éducation en vue du développement durable et a demandé au Bureau d'examiner les documents s'y rapportant en vue d'en établir la version finale.

6. Le Comité directeur a pris note :

a) Des exposés présentés par le secrétariat et les représentants des pays sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie depuis la réunion précédente ;

b) Des informations concernant les résultats de l'édition 2023 du Forum régional pour le développement durable et de la manifestation parallèle sur le thème « Unleashing the power of youth through education : sustainable solutions for a better future » (Laisser s'exprimer la puissance de la jeunesse grâce à l'éducation : solutions durables pour un avenir meilleur) (28 mars 2023), organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Comité directeur pour l'EDD dans le cadre du Forum et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;

c) Des informations sur la participation du Comité directeur pour l'EDD à la manifestation en ligne sur le thème « The future of regulation in the pan-European region: horizon-scanning for a sustainable and equitable future » (L'avenir de la réglementation dans la région paneuropéenne : tour d'horizon prospectif pour un avenir durable et équitable) (5 avril 2023) en prévision de la soixante-dixième session de la Commission sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE (Genève, 18 et 19 avril 2023) ;

d) Des informations sur la participation des jeunes (manifestations parallèles, déclaration, autres réunions) à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

e) Des informations concernant les initiatives et les plans relatifs à la Plateforme Jeunesse, approuvant ensuite le plan d'activités de la Plateforme dans la région pour 2023.

B. Objectifs et défis

7. À la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, les ministres responsables de l'éducation et de l'environnement ont adopté la déclaration ministérielle sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/11). Dans cette déclaration, les ministres ont affirmé que, tenant compte des difficultés et des besoins persistants recensés par les États membres dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre, en ce qui concernait le renforcement des cadres réglementaires, les compétences des éducateurs en matière d'EDD, la qualité des mécanismes d'évaluation des résultats d'apprentissage, la généralisation d'une approche globale du développement durable à l'échelle d'un établissement scolaire ou d'une institution, le soutien à la recherche sur l'EDD, la promotion de la participation des jeunes à la prise de décisions, l'accélération de la transition vers une économie et une société vertes et numériques, fondée sur des environnements d'apprentissage porteurs de transformation, considérant aussi que certains pays, en particulier les pays en transition, pouvaient encore avoir besoin d'un soutien pour mener à bien les activités pertinentes, ils soutenaient fermement la poursuite et l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'EDD à l'horizon 2030 au niveau régional, en synergie avec les actions pertinentes menées aux niveaux mondial et sous-régional (par exemple, l'UNESCO, l'Union européenne et l'Espace économique européen, l'Europe centrale et orientale, la Méditerranée, l'Asie centrale) et au niveau national.

8. Les ministres ont déclaré qu'ils étaient conscients de la grande importance des questions abordées dans le Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 adopté et de la nécessité de mobiliser d'urgence des ressources politiques et financières pour renforcer la contribution que l'EDD apporte à la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, et ainsi tirer pleinement parti de ses potentialités pour ce qui est de contribuer à la résolution des multiples crises et défis liés à la réalisation du développement durable.

9. Les ministres se sont engagés à concentrer leurs efforts dans les quatre domaines ou volets d'action prioritaires définis par le Comité directeur (Enseignement de qualité et EDD ; Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement ; Éducation numérique, technologies de l'information et des communications (TIC) et EDD ; Entrepreneuriat, emploi, innovation et EDD), à les promouvoir et à réaliser des progrès concrets les concernant, et à renforcer le rôle des jeunes dans ces domaines de sorte qu'ils participent plus activement à la planification et à l'intégration des politiques et des mesures d'EDD aux niveaux national et régional.

10. Les ministres ont prié la Secrétaire exécutive de la CEE de stimuler les efforts de mobilisation de ressources, notamment financières, consentis par les États membres, en vue du renforcement et de l'élargissement des actions d'EDD [en partenariat avec l'UNESCO et le PNUE], et d'intégrer des activités, partenariats et initiatives liés à l'EDD dans tous les programmes.

C. Activités prévues

11. La dix-neuvième réunion du Comité directeur pour l'EDD se tiendra à Genève du 29 au 31 mai 2024 (ou du 23 au 25 avril 2024 si les Services de conférence ne sont pas en mesure d'organiser la réunion aux dates proposées pour mai).

12. Le Comité a prié le secrétariat de fournir les services de secrétariat nécessaires à l'organisation des activités d'assistance proposées visant à renforcer les capacités des États membres en matière d'établissement des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD.

13. Le Comité a prié le secrétariat de fournir l'appui nécessaire pour organiser à la mi-décembre 2023, à Tbilissi (sous réserve de la mise à disposition de fonds supplémentaires), l'atelier de renforcement des capacités concernant la mise en œuvre du volet 4 (Entrepreneuriat, emploi, innovation et EDD) du cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD pour 2021-2030.

14. Le Comité a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires à la création de l'Équipe spéciale de la jeunesse pour l'EDD sous la supervision du Comité directeur.

D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

15. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des informations fournies en ce qui concerne les travaux du Comité directeur pour l'EDD et à encourager ceux de ses membres qui participent à la Stratégie pour l'EDD à rester informés des activités menées au niveau national en établissant et en maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans les administrations nationales et les organisations non gouvernementales (ONG) de leur pays.

II. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Aperçu des faits nouveaux récents

16. Les activités menées au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) ont porté principalement sur l'application de la Déclaration de Vienne adoptée à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 17 et 18 mai 2021).

17. Le Partenariat pour la mobilité active, mis en place à la Réunion de haut niveau après avoir ajouté « la marche à pied » aux éléments du précédent Partenariat pour la promotion du cyclisme, se répartit en deux sous-groupes : la marche à pied et le cyclisme. S'agissant de la marche, la tâche principale consistait à élaborer un plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche. S'agissant du cyclisme, le Partenariat a mis l'accent sur la mise en

œuvre du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (adopté à Vienne en 2021). En collaboration avec la Division des transports durables de la CEE, le Partenariat a établi un groupe d'experts chargé du « module relatif aux infrastructures » du plan directeur pour la promotion du cyclisme.

18. Suite à la mise en œuvre d'un projet sur les plans de promotion du cyclisme dans la région du Danube, neuf pays du Partenariat dans la région du Danube ont adopté ou actualisé leur plan national de promotion du cyclisme. À l'occasion de la réunion Velo-city, qui s'est tenue du 14 au 17 juin 2022 à Ljubljana, les membres du Partenariat sont allés en vélo de Vienne à la capitale slovène et ont rencontré les autorités locales pour les sensibiliser à l'utilisation du vélo comme moyen de transport.

19. En janvier 2023, la réunion du Partenariat pour la promotion du cyclisme a été organisée parallèlement à celle du Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme, à l'invitation du Gouvernement néerlandais. Dans le cadre de la « semaine des Partenariats », le Partenariat pour la mobilité active s'est réuni du 23 au 25 janvier, à Rotterdam, La Haye et Utrecht (Royaume des Pays-Bas). L'objectif de cette réunion était de faire découvrir des exemples de promotion du vélo et de la marche à pied au Royaume des Pays-Bas ; de débattre des difficultés rencontrées dans l'élaboration des politiques relatives à la marche et au vélo ; de s'inspirer de l'élaboration du plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour le PPE-TSE.

20. Le Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme a été mis en place à Vienne en élargissant le Partenariat Transdanube existant afin d'aider les autorités nationales à intégrer dans leurs stratégies et leurs actions la promotion de la mobilité durable dans le secteur du tourisme. Le Partenariat s'est réuni les 25 et 26 janvier à Utrecht et à La Haye (Royaume des Pays-Bas). Des solutions appliquées dans ces deux villes pour faciliter la mobilité durable dans le secteur du tourisme ont été présentées aux participants. Des lignes directrices sur la mobilité durable dans le secteur du tourisme sont élaborées dans le cadre du Partenariat en vue de leur adoption à la prochaine Réunion de haut niveau.

21. Le Partenariat pour la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes a été établi à la cinquième Réunion de haut niveau, qui s'est tenue à Vienne. Ses objectifs étaient de faire prendre conscience de la nécessité de veiller à ce que la mobilité soit plus adaptée aux enfants et aux jeunes, et d'élaborer un plan directeur paneuropéen visant à aider les États membres à établir des plans nationaux, à faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et à élaborer des mesures, des principes directeurs et des outils dans ce domaine.

22. Le Gouvernement français a alloué au Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE une subvention destinée à réaliser une nouvelle étude dans le cadre du Partenariat pour l'emploi dans un secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé. Cette nouvelle étude porte sur la logistique urbaine durable à l'appui des emplois respectueux de l'environnement.

23. À la cinquième Réunion de haut niveau, les gouvernements ont décidé d'élaborer une stratégie paneuropéenne globale sur les transports, la santé et l'environnement. En 2021, le Comité directeur a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de l'élaboration de la stratégie et des éventuels instruments juridiques, bénéficiant de l'appui d'un consultant. Ce groupe de travail s'est réuni sept fois depuis sa création au début de l'année 2022.

24. Le PPE-TSE a organisé, en marge de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », une manifestation parallèle sur la mobilité durable à l'appui d'un tourisme durable, qui s'est tenue le 6 octobre 2022. Cette manifestation était organisée sous les auspices du Ministère du tourisme de Chypre, du Ministère de l'environnement de la Tchéquie et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Suisse.

25. Le Gouvernement autrichien a accueilli un atelier « course de relais » sur le thème « Boosting active mobility and mobility management for climate-friendly, healthy and energy-saving mobility in Europe » (Renforcer la mobilité active et la gestion de la mobilité pour parvenir à une mobilité respectueuse du climat, bonne pour la santé et permettant de

faire des économies d'énergie) (Vienne, 25-27 avril 2023). Les sujets abordés étaient notamment les suivants : la promotion de la mobilité active ; la gestion de la mobilité ; la nécessité de prendre en compte les enfants et les jeunes pour concrétiser la transition dans le domaine de la mobilité et l'écoconduite. Juste avant l'atelier « course de relais », l'Autriche a accueilli la réunion du Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme (24 et 25 avril 2023) et, le 27 avril 2023, les réunions du groupe de travail spécial chargé de l'élaboration de la stratégie et des éventuels instruments juridiques, du Partenariat pour la mobilité active et du Partenariat pour la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes.

B. Objectifs et défis

26. Dans la Déclaration de Vienne, les États membres ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail spécial chargé de réfléchir aux différentes possibilités juridiques offertes pour donner effet à [leur] ambition et à [leur] stratégie, [et] d'élaborer des projets de propositions d'éventuels instruments juridiques. Le Comité directeur a décidé que le groupe de travail chargé de l'élaboration de la stratégie s'occuperait également de cette question à partir de l'automne 2023. Il est prévu que le Comité directeur adopte cette stratégie à l'automne 2024 ; un instrument juridique devrait être proposé en 2025⁶.

27. Il est important que les débats sur la stratégie et un éventuel cadre juridique portent autant que possible sur l'ensemble des pays de la région de la CEE et soient appuyés par un financement prévisible.

28. Le Partenariat pour l'emploi dans un secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé devrait communiquer les premiers résultats de sa nouvelle étude d'ici à la fin de l'année 2023.

C. Activités prévues

29. Une manifestation parallèle sur le thème « Leveraging THE PEP Partnerships to accelerate the transition to healthy, sustainable and climate neutral mobility in the pan-European region » (Tirer parti des partenariats du PPE-TSE pour accélérer la transition vers une mobilité saine, à faible émission de carbone et durable dans la région paneuropéenne) a eu lieu le 5 juillet 2023, en marge de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 5-7 juillet 2023). Une réunion du Partenariat pour l'emploi dans un secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé a eu lieu au cours de l'été 2023.

30. Des réunions seront organisées dans le cadre des autres partenariats afin d'échanger des données d'expérience et des informations sur les bonnes pratiques et de mener à bien les travaux qui seront présentés pour adoption à la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (prévue pour 2025). Le groupe de travail continuera à se réunir en vue d'établir la version finale de la stratégie d'ici à 2024 et d'élaborer une proposition relative à un éventuel instrument juridique, pour examen à la sixième Réunion de haut niveau.

D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

31. Le Comité pourrait inviter ses membres à recenser d'autres entités susceptibles de participer aux travaux relatifs à la stratégie du PPE-TSE et à un éventuel instrument juridique. En outre, il pourrait inviter ses membres à prendre contact avec le secrétariat du PPE-TSE s'ils souhaitent que leur pays participe à l'une des activités du Programme, en particulier à l'un des partenariats, ou apporte une contribution financière.

⁶ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUHP2219536/1.1/2, par. 24 b) et f).

III. Processus européen Environnement et santé

A. Aperçu des faits nouveaux récents

32. Au cours de la période considérée, les principales activités menées dans le cadre du Processus européen Environnement et santé ont visé à préparer et à organiser la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

33. Les États membres participant au Processus ont décidé que la Conférence ministérielle porterait principalement sur les effets sanitaires de la triple crise (changements climatiques, pollution de l'environnement et perte de biodiversité). La Conférence vise à ce que les pays prennent l'engagement politique de résoudre plus rapidement les problèmes sanitaires découlant de cette triple crise.

34. Les principaux objectifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé sont les suivants :

a) Faire le point sur les faits nouveaux les plus récents en ce qui concerne la compréhension des effets sanitaires de la triple crise environnementale ;

b) Renforcer l'engagement pris par le secteur de la santé de lutter contre les effets des changements climatiques, notamment en faisant en sorte que les systèmes de santé soient plus durables sur le plan de l'environnement, plus sobres en carbone et plus résilients face aux changements climatiques ;

c) Intensifier les actions et la collaboration transfrontières et intersectorielles visant à lutter contre les effets sanitaires de la pollution en s'attaquant aux facteurs de risque environnementaux établis de longue date ou mis au jour récemment ;

d) Intégrer les considérations relatives à la nature, à la biodiversité et à la santé dans les politiques relatives à l'environnement et à la santé.

35. Le Groupe de travail européen Environnement et santé et son bureau ont joué un rôle moteur dans la préparation de la Conférence et ont permis aux pays et aux parties prenantes d'échanger des points de vue et des données d'expérience sur les défis liés aux engagements pris à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017). Les dialogues de Bonn sur l'environnement et la santé (série de manifestations publiques de haut niveau portant sur les progrès de la science, des orientations de l'action publique et des pratiques, qui ont eu lieu à Bonn, en Allemagne, les 14 octobre et 8 décembre 2021, 3 juin et 14 octobre 2022, et le 21 février 2023) ont également été organisés en vue de contribuer à la préparation de la Conférence ministérielle.

36. Les États membres ont décidé d'utiliser les indicateurs des objectifs de développement durable pour faciliter les activités de suivi des engagements pris dans la Déclaration d'Ostrava. Il a été proposé d'utiliser quelques indicateurs supplémentaires dans les cas où aucun indicateur des objectifs de développement durable ne correspondait aux engagements pris à Ostrava. Une base de données relative à ces indicateurs a été créée afin de faciliter l'examen des progrès accomplis.

B. Objectifs et défis

37. Les résultats de la Conférence ministérielle sont notamment les suivants :

a) L'adoption de la Déclaration ministérielle négociée sur l'environnement et la santé ;

b) L'examen des engagements pris à la précédente Conférence ministérielle, en 2017 ;

c) L'accélération des progrès accomplis dans la résolution des problèmes sanitaires liés à la triple crise environnementale, et la promotion d'une relance respectueuse de la santé après la pandémie de COVID-19 ;

d) Le lancement d'initiatives concrètes, telles que les partenariats du Processus européen Environnement et santé, dirigées par des États membres ou des parties prenantes et ouvertes à la participation des entités souhaitant collaborer sur certaines questions.

C. Activités prévues

38. La septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé s'est tenue sous l'égide du Président de la Hongrie. Elle était précédée, le 4 juillet 2023, d'une réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé ayant pour objet d'établir la version finale du projet de déclaration en vue de son adoption à la Conférence.

D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

39. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des résultats de la Conférence ministérielle et à réaffirmer sa volonté de contribuer au Processus européen Environnement et santé.

IV. Intégration des questions de genre dans les activités relatives à l'environnement

A. Aperçu des faits nouveaux récents

40. La Division de l'environnement a participé à l'élaboration du Plan d'action de la CEE pour l'égalité des sexes pour 2021-2022 et rendu compte des activités menées à bien dans ce cadre au cours de cette période. À cet égard, elle avait prévu, pour le secrétariat, des activités d'intégration des questions de genre qui avaient été incluses dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

41. Au cours de la période considérée, suite aux recommandations issues de l'évaluation de l'intégration des questions de genre, trois coordonnateurs pour les questions de genre (un P-5 et deux P-4 émergeant au budget ordinaire) ont continué à travailler sur ces questions jusqu'en juin 2022, date à laquelle l'un de ces coordonnateurs devait prendre sa retraite. Actuellement, une femme P-5 et un homme P-4 travaillent en tant que coordonnateurs pour les questions de genre.

42. La Division de l'environnement a continué à faire progresser l'intégration des questions de genre dans les politiques de l'environnement en accueillant des manifestations sur ce thème.

43. Suite à une série de formations organisées par la Division de l'environnement au cours des années précédentes, le Ministère de la protection de l'environnement de la Serbie a indiqué qu'il avait besoin d'une assistance pour sensibiliser les autorités locales à l'intégration des questions de genre dans les politiques et les activités en matière d'environnement. En réponse, la CEE, en collaboration avec le Ministère de la protection de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes en Serbie, a organisé une formation (Fruške Terme Resort, parc national de Fruška Gora, Serbie (selon des modalités hybrides), 30 septembre 2021). Les participants ont pris connaissance de plusieurs méthodes permettant de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration de politiques de l'environnement tenant compte des questions de genre, telles que l'examen des programmes, l'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes, la budgétisation tenant compte des questions de genre et le suivi des questions de genre. Un document d'orientation a été établi en vue d'aider les participants à utiliser différentes méthodes d'intégration des questions de genre à l'échelon local. Il est apparu clairement qu'il était nécessaire de poursuivre les activités de renforcement des capacités en matière d'intégration des questions de genre dans les politiques de l'environnement à l'échelon local, et un appui supplémentaire a été demandé aux niveaux national et international. Au total, 71 personnes représentant 38 municipalités, cinq villes, le Ministère

de la protection de l'environnement, la Conférence permanente des villes et municipalités et des organismes de développement régional ont participé à cette formation.

44. Un atelier sur le partage de données d'expérience concernant l'intégration des questions de genre dans les politiques de l'environnement dans la région des Balkans occidentaux, auquel ont participé des représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, s'est tenu en ligne le 9 février 2022. Au total, 33 personnes représentant les ministères de l'environnement de quatre pays, ONU-Femmes, le bureau du PNUD en Serbie et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Serbie ont participé à cet atelier. Bien que les dispositions légales et les cadres institutionnels relatifs à l'intégration des questions de genre varient d'un pays à l'autre, il est apparu clairement que les participants avaient conscience de l'importance de l'intégration de ces questions dans les politiques de l'environnement et qu'ils étaient motivés à progresser dans ce domaine. Les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient obtenir un appui supplémentaire en matière de renforcement des capacités au niveau pratique, par exemple pour l'analyse des questions de genre concernant un plan sectoriel existant, le partage de données d'expérience et la conception d'éventuels projets transfrontières sur l'efficacité énergétique, les plans en matière de transports, les plans d'adaptation aux changements climatiques ou les stratégies de gestion des déchets.

45. Afin de diffuser des informations sur les activités dans ce domaine, la Division de l'environnement a créé une page Web intitulée « Environment and Gender » (Environnement et genre), qu'elle met régulièrement à jour⁷.

46. Au cours de la période considérée, le secrétariat a constamment promu une participation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes directeurs des processus multilatéraux relatifs à l'environnement dont il assure l'appui. Pendant la période 2021-2023, le pourcentage d'hommes et de femmes à la présidence des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement était le suivant : 45,5 % de femmes et 54,5 % d'hommes. Pendant la même période, des femmes présidaient le Comité des politiques de l'environnement, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Présidente réélue en mai 2023), l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement et le Comité directeur du PPE-TSE, tandis que le Groupe d'experts des études de la performance environnementale était présidé par un homme. Le secrétariat s'est également efforcé de faire en sorte que les femmes puissent autant participer que les hommes aux réunions, aux séminaires de renforcement des capacités, aux ateliers et aux cours organisés sous les auspices des accords et programmes multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement.

47. Dans le cadre du PPE-TSE, un atelier sur le thème « Transport, santé et environnement : prise en compte des questions de genre » a été organisé au cours de la vingtième session du Comité directeur du PPE-TSE (Genève, 17-19 octobre 2022). Cet atelier a été l'occasion pour les participants de débattre de l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement. Les conclusions de leurs délibérations ont contribué à l'élaboration de la stratégie paneuropéenne globale pour les transports, la santé et l'environnement. Les membres du Comité directeur ont également décidé d'inclure dans l'enquête biennale du PPE-TSE des questions relatives à la prise en compte des questions de genre dans le domaine des transports.

48. Dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, et en particulier au cours de la vingt-quatrième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 11 et 12 avril 2022), des débats ont eu lieu sur l'importance de l'intégration des questions de genre et la nécessité de promouvoir la ventilation des données dans le cadre du nouveau mandat du Groupe de travail. À la vingt-quatrième session, deux exposés ont porté sur l'importance de l'intégration des questions de genre et de la ventilation des données, et des informations ont été communiquées sur le récent rapport intitulé « Gender and environment statistics: Unlocking information for action and measuring the SDGs » (Statistiques sur les questions de genre et l'environnement :

⁷ Voir <https://unece.org/environment-policy/environment-and-gender>.

diffusion des informations nécessaires à l'action et évaluation des ODD)⁸, qui contient des orientations sur les domaines prioritaires ainsi que des recommandations.

49. Les études de la performance environnementale permettent d'obtenir des connaissances utiles grâce à l'évaluation des progrès réalisés par les pays en ce qui concerne la conciliation de leurs objectifs environnementaux et économiques. Dans la troisième étude de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan, il est indiqué que l'égalité des sexes est garantie par la Constitution de l'Azerbaïdjan. Cela est pris en considération dans l'indice d'inégalité de genre pour 2019 établi par le PNUD. Toutefois, dans le troisième examen national volontaire de l'Azerbaïdjan, il est indiqué que les données disponibles n'ont été ventilées ni par sexe ni par groupe d'âge, ce qui limite en partie la portée de l'analyse, de l'évaluation et des conclusions⁹. La deuxième étude de la performance environnementale de l'Arménie contient des informations sur l'état d'avancement des activités visant à atteindre les cibles 5.6 (santé et environnement) et 5.a (agriculture et environnement) des objectifs de développement durable. Le rapport fait également état d'initiatives portant sur les questions de genre menées dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la gestion des déchets. Les questions de genre sont également traitées dans les chapitres portant sur les changements climatiques, la santé et l'environnement, sur l'agriculture et l'environnement, et sur les transports et l'environnement. Ces deux rapports devraient être publiés au cours du second semestre 2023.

50. Les questions de genre ont été intégrées aux activités concernant l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menées dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux adopté sous les auspices de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment en encourageant la prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'auto-évaluation sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement effectuée dans plusieurs pays de la région paneuropéenne. Il en est également tenu compte dans le nouveau document d'orientation intitulé « Making water and sanitation affordable for all: Policy options and good practices to ensure the affordability of safe drinking water and sanitation services in the pan-European region » (Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne)¹⁰. Les disparités entre les sexes seront aussi prises en considération dans le cadre de la révision en cours de la méthode d'autoévaluation présentée dans le document intitulé « The Equitable Access Score-card: Supporting policy processes to achieve the human right to water and sanitation » (L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : Un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement)¹¹ afin de prendre en compte les effets de la pandémie de COVID-19 et d'autres situations d'urgence, ainsi que les conséquences de ces situations pour les différents groupes vulnérables.

51. Les questions de genre ont été prises en considération dans le cadre des activités menées au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). Le 28 septembre 2021, une manifestation parallèle sur le thème « Women, Water and Peace » (Les femmes, l'eau et la paix) a été organisée au cours de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (Genève, 29 septembre-1^{er} octobre 2021), en coopération avec le Geneva Water Hub et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée. Une séance thématique interactive sur la participation du public à la gestion des bassins hydrographiques transfrontières, y compris s'agissant de la prise en compte des questions de genre, s'est tenue dans le cadre de la dix-huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 19-21 juin 2023). Le modèle pour le troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention sur l'eau prend en compte les questions de genre, ouvrant ainsi la voie à la collecte de données sur les questions de genre dans le cadre de la coopération

⁸ PNUE et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Nairobi, 2018).

⁹ Troisième examen national volontaire de la République d'Azerbaïdjan ; 2021, p. 17.

¹⁰ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/20.

¹¹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/8.

transfrontière dans le domaine de l'eau au cours du troisième cycle d'établissement de rapports, en 2023.

52. Dans le cadre de toutes les activités menées en 2022 et 2023 au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, des possibilités égales étaient offertes aux femmes et aux hommes en matière de participation. A cet égard, il convient de mentionner en particulier les réunions ci-après, pendant lesquelles les défis liés à l'autonomisation des femmes ont été abordés :

- À sa vingt-sixième réunion (Genève, 22 et 23 juin 2022), le Groupe de travail des Parties à la Convention a engagé les Parties à donner suite aux Recommandations actualisées tendant à une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques et à promouvoir la participation effective des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, au processus décisionnel en matière d'environnement¹² ;
- La Réunion des Parties à la Convention, à sa troisième session extraordinaire (Genève, 23 et 24 juin 2022), a relevé que le nombre d'agressions commises contre des femmes travaillant dans le journalisme environnemental avait augmenté¹³ ;
- À sa dixième réunion (Genève, 10 et 11 octobre 2022), l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel a souligné qu'il fallait prendre davantage de mesures pour assurer la participation des différents groupes cibles de la société, en particulier de ceux qui se trouvaient dans des situations vulnérables, comme les femmes, les personnes âgées et les communautés autochtones, au processus décisionnel en matière d'environnement. À cet égard, elle a demandé au secrétariat de mener une enquête pour recenser les bonnes pratiques, les problèmes qui se posaient et les enseignements tirés en ce qui concernait la participation des groupes vulnérables au processus décisionnel, et a encouragé les Parties, les autres États intéressés et les parties prenantes à participer à l'enquête et à soumettre les bonnes pratiques correspondantes au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et à sa base de données sur les bonnes pratiques. Elle a également demandé aux Parties et aux parties prenantes : de continuer d'améliorer la participation du public à la prise de décisions sur les questions de santé liées à la pollution atmosphérique en garantissant une participation effective et inclusive du public, notamment des groupes vulnérables et marginalisés exposés à la pollution atmosphérique ; de renforcer la capacité du public, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, à participer au processus décisionnel ; de continuer d'améliorer la participation du public au processus décisionnel relatif à l'urbanisation et aux villes en garantissant une participation effective et inclusive du public, notamment des communautés locales et des groupes vulnérables et marginalisés¹⁴ ;
- Le Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement, à sa réunion du 23 novembre 2022 (en ligne), a fait part de son engagement en faveur d'une approche tenant compte des questions de genre en prenant acte, dans la présentation des grandes orientations de son mandat, de l'importance des questions de genre pour la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement, et de la mise en application d'une approche intersectionnelle de l'évaluation des risques et de la conception des initiatives de protection¹⁵ ;

¹² ECE/MP.PP/WG.1/2022/2, par. 22 e) et 24.

¹³ ECE/MP.PP/2022/2 (version préliminaire), par. 41.

¹⁴ ECE/MP.PP/WG.1/2023/3, par. 16 b) iii), 36 d), 45 c) et 48.

¹⁵ « Vision for the Mandate: Statement by the Aarhus Convention's Special Rapporteur on environmental defenders » (Grandes orientations du mandat : déclaration du Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (Convention d'Aarhus)), p. 1. Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/meeting-aarhus-convention-special-rapporteur-environmental-defenders>.

- À ses quatorzième (27 et 28 avril 2022) et quinzième (4 et 5 avril 2023) réunions, l'Équipe spéciale de l'accès à la justice a présenté aux gouvernements, aux autorités judiciaires, aux ONG et à un large éventail d'autres parties prenantes une plateforme d'échange de témoignages sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques en rapport avec les principaux faits nouveaux récents et les mesures visant à éliminer les obstacles entravant l'accès à la justice pour tous, tout en répondant aux besoins particuliers des personnes et des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes.

B. Objectifs et défis

53. Les débats qui ont eu lieu dans le cadre des ateliers de renforcement des capacités et d'échange de données d'expériences ont permis de constater que la représentation équilibrée des femmes et des hommes est une question importante pour les politiques de l'environnement. Cependant, il semble plus difficile d'aller au-delà des questions relatives à la représentation équilibrée des genres et de trouver des réponses appropriées aux questions liées aux mesures concrètes prévues par les politiques de l'environnement et à leur incidence sur l'égalité des sexes. L'un des principaux défis à cet égard est le manque de données ventilées par sexe à l'échelon local.

C. Activités prévues

54. La Division de l'environnement continuera à soutenir le travail d'intégration des questions de genre dans les pays qui en font la demande, en renforçant les capacités et en organisant des manifestations de sensibilisation.

D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

55. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies concernant l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des activités de la CEE et dans les activités environnementales menées par la Division de l'environnement depuis sa dernière session, et :

- a) À reconnaître qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les activités relatives à l'environnement, en particulier au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, et à souligner que l'égalité des sexes est à la fois un objectif en soi et un moyen de contribuer au développement durable ;
 - b) À soutenir les initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes, et à se féliciter de la poursuite de la coopération et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres instances et acteurs internationaux concernés à cet effet ;
 - c) À décider de continuer d'intégrer les questions de genre dans ses activités.
-